



ORGATEC

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

S.A. au capital de 60 000 € - 451 070 643 RCS Marseille - Code APE 6920 Z
N° Identification intracommunautaire : FR 55451070643
Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille PACA
Inscrite près la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence
Associés Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

FEGEFLUC

**Fédération Nationale des Groupements
des Entreprises Françaises
dans la Lutte contre le Cancer**
Association loi 1901
Siège social : 30 Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2017

SIEGE SOCIAL :
53, rue Grignan
13006 Marseille
Tél. 04 91 04 14 10 - Fax 04 91 04 14 19

PLAN DE CAMPAGNE :
Village EXPOBAT - L7 - Rue de Lisbonne
13480 Gabriès
Tél. 04 42 02 08 45 - Fax 04 42 02 08 49

Aux membres de l'organe délibérant de l'association FEGEFLUC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEGEFLUC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

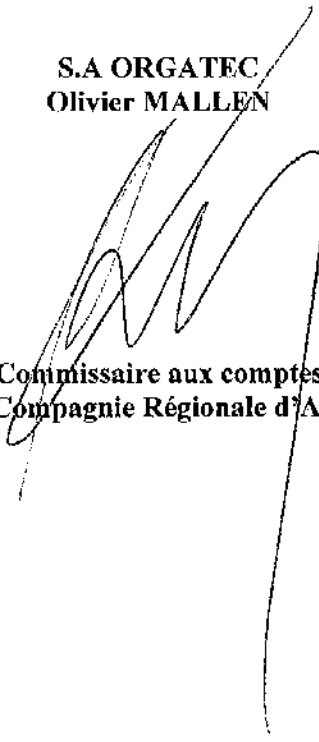
3

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 17 avril 2018

S.A ORGATEC
Olivier MALLÉN



Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Annexe

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend en connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



FEGEFLUC
Fédération Nationale des Groupements
des Entreprises Françaises
dans la Lutte contre le Cancer

Association loi 1901
Siège social : 30 Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SIEGE SOCIAL :

53, rue Grignan
13006 Marseille
Tél. 04 91 04 14 10 - Fax 04 91 04 14 19

PLAN DE CAMPAGNE :

Village EXPOBAT - L7 - Rue de Lisbonne
13480 Cabriès
Tél. 04 42 02 08 45 - Fax 04 42 02 08 49

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de facturation du loyer, des charges locatives et des frais divers par Le GEFLUC Marseille pour l'occupation d'une partie du local (convention du 1^{er} octobre 2002).

Avenant n° 1 :

« A compter du 1^{er} janvier 2010, l'ensemble des dépenses liées à l'aménagement et à l'occupation du local (loyer, charges locatives, taxes, assurances, liste non limitative) sera réparti selon les modalités suivantes :

- 1/3 pour la FEGEFLUC
- 2/3 pour le GEFLUC MARSEILLE

Les matériels communs (machine à affranchir par exemple) seront partagés à égalité.

Les dépenses particulières identifiables (affranchissement postal, par exemple) seront répercutées à l'autre par l'association effectuant le règlement.

La ventilation de l'ensemble sera effectuée trimestriellement, et notifiée à l'autre par une simple « note de débit » détaillant les sommes engagées. Le remboursement sera effectué dans les meilleurs délais ».

Marseille, le 17 avril 2018

Le commissaire aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

S.A. ORGATEC
Olivier MALLÉN



ACTIF	2017		2016		PASSIF		2017		2016	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					0,00	0,00	RESERVES		111.046,52	105.539,88
2080 Autres immo.incorporelles	1.490,84		1.490,84			1.490,84	1010 Dotation	1.000,00		1.000,00
2800 Amortissements	1.490,84		1.490,84			1.490,84	1022 Réserve sociale *	20.000,00		22.000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					1.612,29	2.458,75	1063 Fonds associatif avec droit reprise			
2181 Install.& agencements	14.255,33		14.255,33			14.255,33	1068 Autres réserves	90.046,52		82.539,88
2182 Matériel de transport	7.623,33		7.623,33			7.623,33	1100 Report à nouveau			
2183 Matériel de bureau	1.848,86		1.848,86			1.848,86	RESULTAT DE L'EXERCICE	3.887,42		7.506,64
2184 Mobilier	22.115,23		22.115,23			21.268,77	1200 Excédent			7.506,64
2810 Amortissements						21.268,77	1290 Déficit			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					914,69	914,69	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		28.000,00	28.000,00
2750 Dépôts & cautionnements	914,69		914,69			914,69	1511 Provisions pour litiges			
CREANCES					0,00	0,00	1514 Provis.pr amendes & pénalités			
4090 Fournisseurs débiteurs							1550 Provisions pour impôts			
4250 Personnel avance&acompte							1570 Provision pour charges	28.000,00		28.000,00
4687 Produits divers à recevoir *							FONDS DEDIES		0,00	0,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					0,00	0,00	1970 Fonds dédiés sur ressources *			
5070 Bons Trésor & bons caisse							DEBTES		87.780,18	15.798,60
5080 Autres valeurs mobilières *							5120 Banque (créditrice)			1.703,77
5900 Prov. Dépréciation val.mobil.							4010 Fournisseurs *	1.720,44		
DISPONIBILITES					226.750,78	152.244,53	4080 Fournis factures non parvenues*	2.695,20		2.499,60
5110 Valeurs à l'encaissement	5.000,00		5.000,00				4210 Personnel rémunération dues			
5120 Banques	139.819,20		139.819,20				4282 Dettes prov.pr congés à payer	2.123,33		
5140 Chèques postaux							4286 Personnel autres charg.à payer			
5171 Caisse d'Epargne	81.321,62		81.321,62				4310 Sécurité sociale	5.200,40		8.531,00
5187 Intérêts courus à recevoir	609,96		609,96				4373 Caisses de retraite	1.953,03		2.691,70
5310 Caisse							4374 Assedic			
COMPTE DE REGULARISATION					1.436,36	1.227,15	4378 Autres organismes sociaux	122,06		259,63
4860 Charges constatées d'avance*	1.436,36		1.436,36				4382 Ch.sociales/congés à payer	965,72		
TOTAL ACTIF					230.714,12	156.845,12	4445 Etat impôts/les sociétés			
							4471 Etat impôts taxes/rémunérat.			
							4473 Organismes taxes/rémunérat.			
							4475 Autres impôts et taxes			
							4482 Ch.fiscales/congés à payer	73.000,00		112,90
							4686 Charges diverses à payer *			
							TOTAL PASSIF		230.714,12	156.845,12

* à détailler sur annexe

	2017		2016	
RECETTES ORDINAIRES		501.040,50		500.714,00
Dons d'entreprises	194,00			
Dons de particuliers	500.846,50		500.714,00	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		37.236,12		70.049,41
Subventions	35.176,12		68.465,67	
legs				
manifestations				
actions de prévention				
autres recettes	2.060,00		1.583,74	
report ressources non util. ex. ant.				
TOTAL DES RECETTES		538.276,62		570.763,41
AIDES À LA RECHERCHE		0,00		0,00
subventions directes				
répartition conseil scientifique				
engagements à réaliser				
AIDE AUX MALADES		0,00		0,00
diagnostic et traitement				
dépistage et prévention				
organismes d'aide aux malades				
aides directes				
ACTIONS DE PRÉVENTION		0,00		0,00
prévention				
documentation				
TOTAL MISSIONS SOCIALES		0,00		0,00
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		9.445,35		11.531,02
Fournitures de bureau				
Fournit. non stockées (eau/énergie)	349,39		368,53	
Fournitures d'entretien			54,00	
Fournitures administratives	239,53		108,31	
Sous-traitance générale				
Redevances de crédit-bail				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Locations Immobilières	3.971,35		3.939,03	
Locations mobilières				
Charges locatives et de copropriété	431,95		402,30	
Entretien et réparations	923,02		961,78	
Maintenance	612,67		1.225,15	
Primes d'assurance	212,32		208,17	
Etudes et recherches				
Documentation générale	1.000,00		861,00	
Frais de conseils, assemblées	1.705,12		3.402,75	
SERVICES EXTÉRIEURS		18.289,27		24.570,97
Personnel intérimaire				
personnel détaché				
Rémunération d'intermédiaires				
Honoraires	3.199,20		10.486,80	
Frais actes et contentieux	50,00		90,00	
Annonces et Insertions	1.117,00		2.111,73	
Foires et expositions				
Imprimés Dépliants publicitaires	878,88			
Imprimés Documentation Prévention				
Pourboires et Dons				
Transports Divers				
Déplacements Délégués	3.863,29		3.733,86	
Déplacement assistante sociale				
Déplacements intervenants				

	2017		2016	
Frais de déménagement				
Missions	1.409,43		940,18	
Réceptions				
Affranchissements	601,01		533,92	
Téléphone	711,70		615,35	
Fax	137,31		268,08	
Internet	1.066,79		563,02	
Services bancaires	537,60		534,40	
Cotisations	4.595,00		4.074,00	
Frais sur legs				
Taxe sur les salaires				
Participation formation (Etat)				
Allocation logement				
Participation formation (org.)	122,06		619,63	
IMPOTS ET TAXES		930,00		928,00
Autres Impôts et Taxes	930,00		928,00	
Charges sur congés à payer				
SALAIRES ET TRAITEMENTS		35.254,13		64.456,58
Rémunération gestion des dons				
Rémunération administratif	22.193,31		41.036,34	
Rémunération délégués				
Indemnités, avantages divers			3.360,00	
Rémunération assistante sociale				
Rémunération intervenants				
Congés à payer	2.123,33			
Charges sociales Dons				
Charges sociales Administratif	9.971,77		19.822,64	
Charges sociales délégués				
Charges sociales assistante sociale				
Charges sociales intervenants				
Médecine du travail, pharmacie			237,60	
Cartes de transport				
Tickets restaurant				
Charges sociales / congés à payer	965,72			
AUTRES CHARGES		471.080,41		462.302,34
Redevances pour concessions, brevet				
Charges div. de gestion courante				
Assist et versements aux GEFLUC	470.035,35		460.000,01	
Charges exceptionnelles				
Charges sur exercices antérieurs	198,60			
Valeurs compt. éts d'actif cédés			1.579,33	
Dotatlon amortissements	846,46		723,00	
Dot. aux prov. pour rsques et ch.				
Engagt à réaliser/ressources affect				
CHARGES D'EXPLOITATION		534.999,16		563.788,91
TOTAL DES CHARGES		534.999,16		563.788,91
RÉSULTAT COURANT		3.277,46		6.974,50
RÉSULTAT FINANCIER		609,96		605,34
produits financiers	609,96		605,34	
charges financières				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0,00		-73,20
produits exceptionnels				
charges exceptionnelles			73,20	
EXCÉDENT OU PERTE		3.887,42		7.506,64

FEGEFLUC – quote-part

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2017 dont le total est de 230.714,12 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de 3887,42 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de contribuer dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers à la lutte entreprise contre le Cancer.

Ses moyens d'action sont la création de Groupements régionaux, la coordination de l'action de tous les Groupements constituant l'Association, la définition des moyens d'action des divers Groupements par la création de bourses en faveur des chercheurs, les donations à la Recherche Scientifique sur le Cancer, les secours à l'Action Sociale envers les malades cancéreux, la diffusion des objectifs poursuivis et des réalisations obtenues par la publication de Bulletins d'informations.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles	1490,84			1490,84
Immobilisations corporelles	23527,52			23527,52
Immobilisations financières	914,69			914,69
TOTAL	26133,05	0	0	26133,05

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1490,84			1490,84
Immobilisations corporelles	21268,77	846,46		22115,23
Immobilisations financières				
TOTAL	22759,61	846,46		23606,07

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	28000			28000
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	28000,00			28000,00

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				à 2 ans au maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant				à plus de 2 ans à l'origine				
Créances clients et comptes rattachés				Emprunts et dettes financières divers (2)	4415,64	4415,64		
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10364,54	10364,54		
Charges constatées d'avance	1436,36	1196,36	240,00	Dettes fiscales et sociales				
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73000,00	73000,00		
				Autres dettes				
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	1436,36	1196,36	240,00	TOTAL	87780,18	87780,18		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations					
Sous-total					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décassements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				Solde (stock final) $E = A - B - C + D$
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice $E = A - B - C + D$
Ecart de réévaluation					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Réserves					
Report à nouveau	82539,88	7506,64			90046,52
Résultat comptable de l'exercice	7506,64		3619,22		3887,42
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme					
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL	90046,52	7506,64	3619,22		97553,16

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		7506,64
- Report à nouveau antérieur		
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau	82539,88	
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	

PRODUITS À RECEVOIR	NÉANT
CRÉANCES À RECEVOIR	NÉANT
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1436,36
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	NÉANT
DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	4415,64
Comptes fournisseurs	1720,44
Comptes fournisseurs factures non parvenues	2695,20
DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	10364,54
a) Organismes sociaux	
URSSAF	5200,40
Caisse de retraite	1953,03
Formation professionnelle	122,06
b) Dettes concernant les congés payés	
Dettes congés à payer	2123,33
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	965,72
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	2695,20
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00
INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL	
NÉANT	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
LIVRET A Société générale	81321,62	81321,62	0,00
TOTAL	81321,62	81321,62	0,00

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition.....) ³ 18928,24 €

(le bénévolat a été évalué à 1343 heures, valorisées au Smic :9,72 € majoré des charges sociales au taux de 45%)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2017

NÉANT

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

FEGEFLUC
Fédération Nationale des Groupements
des Entreprises Françaises
dans la lutte contre le Cancer
30, Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

ATTESTATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL
DES RESSOURCES 2017

Aux membres de l'association FEGEFLUC,

En ma qualité de commissaire aux comptes de l'association FEGEFLUC « quote-part » et en application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 30 juillet 1993, j'ai procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public établi par le Président et le Trésorier relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tel qu'il est annexé au présent rapport.

Ce compte d'emploi annuel des ressources a été établi sous la responsabilité du président et du Trésorier, il m'appartient de donner mon avis sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce compte d'emploi annuel des ressources.

Mes diligences ont consisté à vérifier que les informations chiffrées données dans le compte d'emploi annuel des ressources concordent avec les documents comptables de l'organisme et à en apprécier la présentation sincère. Ces vérifications ne constituent pas un audit de ce compte d'emploi et n'avaient pas pour objet de porter un jugement sur l'opportunité des dépenses engagées.

Au préalable, j'ai procédé au contrôle des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et j'ai formulé mon opinion sans réserve dans le rapport général que je vous ai remis le 17 avril 2018.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les divers Géfluc.

SIEGE SOCIAL :

53, rue Grignan
13006 Marseille

Tél. 04 91 04 14 10 - Fax 04 91 04 14 19

PLAN DE CAMPAGNE :

Village EXPOBAT - L7 - Rue de Lisbonne
13480 Cabriès

Tél. 04 42 02 08 45 - Fax 04 42 02 08 49

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention que contrairement à ce qui a été décidé en assemblée générale par la fédération, les états de synthèse fournis par certains Géfluc n'ont pas fait l'objet d'une mission de certification par un commissaire aux comptes.

Fait à Marseille, le 17 avril 2018

Olivier MALLEN
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier MalLEN', written over the printed name and title. The signature is stylized and somewhat cursive.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

EMPLOIS		RESSOURCES		
	emplois de 2017 = compte de résultat	affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	ressources collectées sur 2017 = compte de résultat	suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
MISSIONS SOCIALES				
• aide à la recherche	470.035,35	35,35	1.710,46	67.878,53
• aides directes aux personnes			1.100,50	1.100,50
• prévention - information			1.100,50	1.100,50
• versements autres organismes aide aux malades	470.035,35	35,35		
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
- Frais appel à la générosité publique	19.183,50	19.183,50	509,96	609,96
- frais recherche autres fonds privés	19.183,50	19.183,50	500.000,00	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
• donx versement Gégéfluc/Amic	45.780,31	15.780,31	35.176,12	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT				
	534.999,16		536.886,58	
DOTATION AUX PROVISIONS				
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE				
	3.887,42		538.886,58	1.710,46
TOTAL GÉNÉRAL				
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès				
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées				34.999,16
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		34.999,16		34.589,85
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
MISSIONS SOCIALES				
Frais de recherche de fonds	6.309,41		18.928,24	
Frais de fonctionnement et autres charges	12.618,83			
TOTAL	18.928,24		18.928,24	

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention du Fonds de dotation Guy Berthault de 500.000,00 €, dont 470.000,00 € ont été redistribués à tous les Gefluc/Gemluc (hors celui de Paris qui disposait de sa propre subvention). Le solde, soit 30.000,00 € était destiné à participer au fonctionnement de l'association.

En 2017 (et cela se poursuivra en 2018), on peut noter l'implication financière de la FEGEFLUC (par le biais de l'ensemble des Gefluc et du Gemluc) au projet ELAN (recherche sur les méthodes d'évaluation et de traitement d'une catégorie de patients oubliés de la recherche en cancérologie, les anciens travailleurs retraités, âgés de plus de 70 ans, qui représentent 70% des patients cancéreux).

Au 31/12/2017, 73 000 € ont été collectés par la Fegefloc auprès des Gefluc pour être reversés en 2018 au porteur de projet Elan.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

NÉANT

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

STABLES

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 1

EFFECTIF BÉNÉVOLE

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours: 0,84

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 - CC TAC 1.1.5).

NÉANT

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC - TAC 1.1.5)

Pierre de LIGÈS	Administrateur	Frais réels participations réunions	156,00
Didier VILLET	Administrateur	Frais réels déplacements	317,74
Bruno DUTHOIT	Administrateur	Frais réels déplacements	120,60
Edmond OLIVA	Administrateur	Frais réels déplacements	3223,33

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

La convention avec le Gefluc Marseille-Provence de partage des frais d'occupation du local 30 rue Montgrand, signée en 2002 et modifiée au 1^{er} janvier 2010, poursuit ses effets.

MANIFESTATIONS**NÉANT****ENGAGEMENTS HORS BILAN****73 000 €**

Au 31/12/2017, 73 000 € ont été collectés par la Fegeflic auprès des Gefluc pour être reversés en 2018 au porteur de projet Elan.

Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre N....., l'engagement s'élève à la somme totale de€

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

Crédits-bails

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite **comprise dans la réserve sociale**

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)
NÉANT

Cautions reçues et données.

NÉANT

FEGEFLUC
Fédération Nationale des Groupements
des Entreprises Françaises
dans la lutte contre le Cancer
30, Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

ATTESTATION DES COMPTES COMBINÉS 2017

Aux membres de l'association FEGEFLUC,

En ma qualité de commissaire aux comptes de l'association FEGEFLUC « comptes combinés » et en application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 30 juillet 1993, j'ai procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public établi par le Président et le Trésorier relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tel qu'il est annexé au présent rapport.

Ces comptes combinés ont été établis sous la responsabilité du Président et du Trésorier, il m'appartient de donner mon avis sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ces comptes combinés.

Mes diligences ont consisté à vérifier que les informations chiffrées données dans les comptes combinés concordent avec les documents comptables de l'organisme et à en apprécier la présentation sincère. Ces vérifications ne constituent pas un audit de ces comptes combinés et n'avaient pas pour objet de porter un jugement sur l'opportunité des dépenses engagées.

Au préalable, j'ai procédé au contrôle des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et j'ai formulé mon opinion sans réserve dans le rapport général que je vous ai remis le 17 avril 2018.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans les comptes combinés collectées auprès du public par les divers Gégfluc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention que contrairement à ce qui a été décidé en assemblée générale par la fédération, les états de synthèse fournis par certains Gégfluc n'ont pas fait l'objet d'une mission de certification par un commissaire aux comptes.

Fait à Marseille, le 17 avril 2018

Olivier MALLEN
Commissaire aux Comptes

SIEGE SOCIAL :

53, rue Grignan
13006 Marseille

Tél. 04 91 04 14 10 - Fax 04 91 04 14 19

PLAN DE CAMPAGNE :

Village EXPOBAT - L7 - Rue de Lisbonne
13480 Cabriès

Tél. 04 42 02 08 45 - Fax 04 42 02 08 49

BILAN SIMPLIFIE

ENSEMBLE DES GEFLUC/GEMPLUC

ACTIF	2017	2016	PASSIF	2017	2016
Immobilisations	14 888	21 058	Fonds propres	4 633 633	4 637 241
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	5 654 309	5 600 558	Résultat de l'exercice	160 195	4 979
			Fonds dédiés	283 083	443 083
Créances et charges constatées d'avance	89 097	84 280	Provisions	31 718	28 000
			Dettes à court terme	649 665	592 593
TOTAL	5 758 294	5 705 896	TOTAL	5 758 294	5 705 896

gefluc / gemluc

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

	2017		2016	
RECETTES ORDINAIRES		1 000 536,04		1 520 692,57
Dons d'entreprises	299 012,71		272 932,17	
Dons de particuliers	701 523,33		1 247 760,40	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		1 286 847,57		283 676,10
Subventions	1 152 364,47		140 000,00	
legs				
manifestations	69 542,76		89 065,25	
actions de prévention	16 150,00		1 575,00	
autres recettes	14 568,24		11 481,32	
report ressources non util. ex. ant.	34 222,10		41 554,53	
TOTAL DES RECETTES		2 287 383,61		1 804 368,67
AIDES A LA RECHERCHE		1 074 068,92		1 003 748,24
subventions directes	254 068,92		192 858,24	
répartition conseil scientifique	820 000,00		810 890,00	
engagements à réaliser				
AIDE AUX MALADES		150 134,37		348 366,63
diagnostic et traitement			150 000,00	
dépistage et prévention				
organismes d'aide aux malades	65 188,35		110 180,13	
aides directes	84 946,02		88 186,50	
ACTIONS DE PRÉVENTION		35 200,00		31 500,00
prévention	35 200,00		31 500,00	
documentation				
TOTAL MISSIONS SOCIALES		1 259 403,29		1 383 614,87
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		70 172,93		62 851,75
SERVICES EXTÉRIEURS		166 226,84		191 601,18
IMPOTS ET TAXES		5 173,73		4 422,76
SALAIRES ET TRAITEMENTS		270 506,30		289 007,72
AUTRES CHARGES		511 771,40		6 404,12
CHARGES D'EXPLOITATION		1 023 851,20		554 287,53
TOTAL DES CHARGES		2 283 254,49		1 937 902,40
RÉSULTAT COURANT		4 129,12		-133 533,73
RÉSULTAT FINANCIER		156 884,88		82 940,16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-819,07		55 573,00
EXCÉDENT OU PERTE		160 194,93		4 979,43